



Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Objet : PREAVIS DE GREVE

Lettre Recommandée avec A.R.

Paris, le 29 avril 2019

Madame la Ministre,

Le Syndicat National des Professionnels Infirmiers **SNPI CFE-CGC**, conformément aux articles L.2512-1 et suivants du Code du Travail, à la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, appelle l'ensemble des **professionnels infirmiers (infirmières, cadres, infirmières spécialisées) des secteurs publics** de toute nature (sanitaire, social, médico-social) à un mouvement de grève :

Jeudi 9 mai 2019

Nos revendications portent sur :

- **Un moratoire sur les plans d'économies dans les établissements hospitaliers** (le plan santé annonce un ONDAM 2019 de 2,5%, en plus les 960 millions d'économies de 2018 avec l'ONDAM à 2,3%)
- Le rétablissement pour les infirmières de catégorie A de la **prise en compte de la pénibilité** (bonification retraite d'un an tous les 10 ans, accordée en 2003 aux infirmières en B)
- Une **revalorisation salariale** conforme aux responsabilités et compétences des professionnels infirmiers, avec une **juste rémunération des contraintes** (prime de nuit, indemnité WE)
- Une négociation salariale immédiate pour le **dégel de la valeur du point d'indice**, le rattrapage des 16% de pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- **L'arrêt des suppressions d'emplois, de lits et de services** et des créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui doivent répondre aux besoins de la population ;
- **L'abrogation du jour de carence ;**
- La défense et la pérennisation du système de **retraite par répartition** et des régimes particuliers ;

Le syndicat **SNPI CFE-CGC** est affilié à la CFE-CGC par le truchement de la **Fédération CFE-CGC Santé-Social**. Notre syndicat dépose ce préavis de grève en conformité avec l'article L 2512-2 du Code du Travail évoqué. La CFE-CGC est représentée au Conseil Commun de la Fonction Publique. La CFE-CGC est le 4^{ème} syndicat représentatif dans le privé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.



Thierry AMOUROUX